



POUVOIR CITOYEN

Nous avons décidé d'agir !

Vous informer, vous consulter et décider ensemble !

NOTRE FEUILLE D'INFORMATION

Mars 2015

Les élections départementales ... en bref.

Qui élit-on ?

Avant : on votait dans 4035 cantons pour élire 4035 conseillers généraux, renouvelables par moitié tous les 3 ans

En 2015 (les 22 et 29 mars) : on vote pour 4108 conseillers départementaux dans 2054 cantons

Explication : le nombre de cantons a été divisé par 2, mais, à cause de la parité, on vote pour un binôme (une conseillère et un conseiller)

Dans quels départements ?

Tous, même ceux qui ont renouvelé leurs conseillers généraux il y a trois ans !

Et il n'y aura plus qu'un renouvellement intégral tous les 6 ans.

Dans la Loire : 21 circonscriptions, au lieu de 40 cantons avant.

Quel mode de scrutin ?

C'est un scrutin majoritaire à deux tours :

- au premier tour : si un binôme obtient plus de la moitié des suffrages et le quart des inscrits, il est élu
- si aucun binôme n'obtient plus de la moitié des suffrages, les deux binômes arrivés en tête ainsi que tout binôme qui obtient au moins 12,5% des inscrits peut participer au 2ème tour (par ex. s'il y a 40% de votants, il faut 32% des voix pour obtenir 12,5% des inscrits)
- au deuxième tour : le binôme qui obtient le plus de voix est élu (majorité relative)

Quel est le rôle des conseils départementaux ?

Le projet de loi « *portant nouvelle organisation territoriale de la République* » (dite loi NOTRe), qui redéfinit les compétences des collectivités locales, fait la navette au sein du Parlement, et ne sera pas adopté par l'Assemblée nationale avant l'installation des nouveaux conseils, ni avant le débat qui doit s'engager sur l'avenir des départements !

Dans sa version initiale, il tend à recentrer les départements sur les missions de « *solidarité sociale* » (petite enfance, troisième âge, RSA, handicap,...) et « *territoriale* » (aide aux communes et intercommunalités, investissement dans le secteur marchand...). Et il prévoit de transférer la gestion des collèges, les transports scolaires, et la voirie départementale aux Régions, ce que conteste le Sénat. Le débat fait rage...

Alors si on ne connaît pas leur rôle, à quoi ça sert de voter ?

Il faut voter, parce que :

- quand on a la chance d'avoir ce droit, il faut l'exercer
- quelles que soient les attributions des élu-e-s, il est important d'élire des personnes qui ont des objectifs de solidarité et de démocratie (non-cumul des mandats, démocratie participative)
- on espère que le gouvernement aura l'intelligence de leur donner une autonomie qui leur permette de réaliser une décentralisation au plus près des citoyens